

CLAUDE EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1998, 585 p., ISBN 2-89127-434-2.

Sylviane Estelle Mongbé

Volume 40, Number 3, 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043572ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043572ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Mongbé, S. E. (1999). Review of [CLAUDE EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1998, 585 p., ISBN 2-89127-434-2.] *Les Cahiers de droit*, 40 (3), 713–714.  
<https://doi.org/10.7202/043572ar>

auteurs ayant pratiqué jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. Cependant, la seconde partie ne peut être abordée par les mêmes lecteurs puisqu'il s'agit d'une réflexion sur la situation de la sociologie du droit. De plus, le contenu nécessite un certain degré de connaissance dépassant celui du néophyte.

Alain Vallières  
*Université Robert-Schuman*  
 (Strasbourg)

CLAUDE EMANUELLI, *Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1998, 585 p., ISBN 2-89127-434-2.

En regroupant les deux tomes des précédentes éditions de son ouvrage de droit international public<sup>1</sup>, le professeur Claude Emanuelli répond à l'attente de nombreux étudiants, chercheurs et praticiens du droit<sup>2</sup>. La nouvelle édition de 618 pages comprend une introduction et trois parties qui reprennent toutes les questions traitées antérieurement dans les tomes I et II, soit la définition, la nature et l'histoire du droit international public, ses sources, les membres de la communauté internationale et, enfin, le cadre juridique des rapports entre les membres de la communauté internationale.

La structure générale du manuel n'a pas changé, pas plus que le texte des chapitres repris des éditions précédentes. Cependant, un lecteur attentif pourra noter quelques modifications nécessaires à la mise à jour des références. Les commentaires qui auraient pu être faits sur les tomes I et II de l'ouvrage sont par conséquent tout aussi valables pour cette nouvelle édition. Soulignons, par exemple, le fait que l'auteur aborde les questions du point de vue du droit international, mais aussi de celui du droit et de la pratique canadiens, et qu'il met en relief les rapports entre le droit interne et le droit international. On pourra une nouvelle fois constater l'objectivité avec laquelle Claude Emanuelli traite des questions qui parfois font l'objet de controverses sur le plan international. Ainsi en est-il de la place des individus dans l'ordre juridique international. En effet, l'auteur pose les principes de la non-participation des individus à l'élaboration du droit international, de leur inaccessibilité aux organes internationaux et de leur non-implication dans l'application du droit international, mais il présente aussi les différentes exceptions à ces principes, montrant ainsi l'évolution et l'état actuel de la théorie et de la pratique du droit international.

L'un des apports de cette nouvelle édition est que l'auteur tient compte des différents événements et changements survenus en droit international depuis les quatre dernières années, soit depuis 1994, date de la parution de l'édition précédente de son ouvrage. Des questions nouvelles et d'actualité font leur apparition, telles que l'interdiction des mines anti-personnel par le traité d'Ottawa, l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, la création de la Cour internationale permanente, la mise en place de tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. L'ouvrage est donc une version enrichie et actualisée des tomes I et II avec, à l'instar de ces derniers, un accent particulier sur toutes les questions qui pourraient intéresser le Canada. Il n'est pas surprenant, au moment où le débat sur l'accession éventuelle du Québec à la souveraineté est relancé sur la scène politique et

1. C. EMANUELLI, *Droit international public (les fondements, les sources, les États)*, t. I, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1990, 204 p. et *Droit international public (les organisations internationales, les individus, les relations diplomatiques et consulaires, la responsabilité internationale, le règlement pacifique des différends, les conflits armés)*, t. II, coll. « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 1994, 260 p.

2. Marc Doyon, étudiant à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, en faisant la critique du tome II de l'ouvrage de Claude Emanuelli, avait émis le souhait qu'une prochaine édition rassemble les deux tomes en un seul volume afin de diminuer le coût de production et, par conséquent, le prix d'achat, d'autant plus que les étudiants sont la clientèle visée. Voir M. DOYON, *Notices bibliographiques*, (1994) 25 R.G.D. 648.

juridique canadienne, que l'auteur en fasse mention dans la partie introductive de son ouvrage, après avoir situé la place du Québec à l'intérieur de la société internationale. De même, le débat médiatique, politique et surtout juridique provoqué par le différend entre le Canada et l'Espagne sur l'application des mesures visant les stocks de poissons chevauchants justifie, on ne peut plus, l'introduction de trois nouveaux paragraphes sur la question de la zone de pêche exclusive du Canada. Dans les deux premiers, l'auteur aborde le sujet d'un point de vue canadien (pp. 255-256, paragr. 545-547). Il présente la nouvelle législation canadienne sur la protection des pêches côtières, les conséquences de son application, soit le différend avec l'Espagne et la saisine de la Cour internationale de justice et, enfin, l'accord conclu entre le Canada et l'Union européenne sur la gestion rationnelle et la conservation des stocks de poissons. Dans le troisième paragraphe, C. Emanuelli traite de l'aspect international du problème en présentant la Convention des Nations Unies sur les stocks chevauchants et

les grands migrateurs qui vise à corriger certaines lacunes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée dès les premières éditions de son manuel, le professeur Claude Emanuelli se contente de présenter rigoureusement les faits, de donner des renseignements précis, sans chercher à approfondir la réflexion juridique. Son ouvrage répond donc parfaitement au but qu'il s'est fixé : être un instrument pratique de recherche destiné essentiellement aux étudiants et aussi aux praticiens du droit international. Les questions y sont traitées avec simplicité et précision ; de nombreuses références quant à la législation et à la jurisprudence internationales et nationales sont fournies ; la bibliographie est succincte mais pertinente avec une prédilection pour les auteurs canadiens ; l'index est détaillé ; en un mot, tout est fait de manière à donner au lecteur les pistes nécessaires pour une recherche plus approfondie.

Sylviane Estelle MONGBÉ  
Université Laval

*Nota bene* : Dans le volume 40, n° 2 (juin 1999) des *Cahiers de Droit*, p. 495, la recension rédigée par monsieur Michel Morin concerne l'ouvrage de : NORBERT ROULAND, *Introduction historique au droit*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 722 p., ISBN 2 13 049622 9.